

Déclaration de l'UNSA EDUCATION au Groupe de travail académique AESH du 31 mars 2021

Monsieur le Recteur, Mesdames Messieurs,

Lors du GT du 18 février **le travail collectif** a permis de mettre en lumière plusieurs problèmes concernant la rémunération. Nous souhaitons, pour commencer, savoir si des réponses y ont été apportées depuis, par le Rectorat ou chacun des trois départements. En particulier :

- Une nouvelle grille de rémunération permettant une progression plus rapide sera-t-elle mise en place ? Quand ?
- Y a-t-il maintenant des référents identifiés et **joignables facilement** dans chaque DSDEN et lycée mutualisateurs pour renseigner les collègues sur les sommes prélevées lors des arrêts maladie, ou pour les aider à compléter en ligne le formulaire CHORUS afin de saisir leur frais de déplacement ? Si oui, peut-on les connaître ?
- Comment seront mis en place les jours de fractionnement ?
- L'arrondi sera-t-il au bénéfice du collègue dans le calcul des quotités ?
- Pouvez-vous nous confirmer que l'on a les mêmes droits en termes d'action sociale que l'on soit recrutés sur le Titre 2 ou sur le Hors Titre 2 ?
- Une procédure claire et efficace est-elle maintenant mise en place dans chaque DSDEN pour permettre aux personnels qui le souhaitent, d'augmenter leur quotité, même en cours d'année ?

L'UNSA EDUCATION se félicite de la tenue de ce nouveau groupe de travail. Les attentes des collègues sont grandes

Une attente de reconnaissance

Une attente de solutions aux problèmes du quotidien rencontrés dans l'exercice de leur métier

Une attente de bienveillance pour les collègues qui demande une rupture conventionnelle.

Une attention particulière aux collègues confrontés aux élèves souffrants de troubles du comportement

Nous sommes persuadés que des solutions internes à l'académie peuvent être apportées à beaucoup de problèmes rencontrés par les personnels dans leur travail. Cela passera aussi par un renforcement des services de gestion de l'école inclusive qui ont vu leur tâche de travail quasiment doubler en 5 ans.

Nous rappelons que nous souhaitons un cadrage académique clair sur ce dossier car trop de disparités existent entre les départements.